

# CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES JEUNES

## OUVERTURE DES INSCRIPTIONS POUR LA NOUVELLE PROMOTION À PARTIR DU LUNDI 14 OCTOBRE



Faire découvrir la vie institutionnelle et son système démocratique aux jeunes Manchois, c'est l'objectif du conseil départemental des jeunes. La mandature des 54 membres de la troisième promotion « Thomas Pesquet » étant achevée, il est aujourd'hui l'heure de lancer les inscriptions afin de trouver leurs successeurs. Les candidats sont invités à déposer leur dossier sur la plateforme dédiée sur le site [manche.fr](http://manche.fr) entre le 14 octobre et le 12 novembre 2024.

### LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES JEUNES DE LA MANCHE, C'EST QUOI ?

Le 30 mars 2018, l'assemblée délibérante adoptait à l'unanimité la création d'un conseil départemental des jeunes (CDJ) de la Manche.



Ce dispositif permet à la jeunesse manchoise d'expérimenter la vie institutionnelle en la sensibilisant au système démocratique et aux valeurs républicaines, d'appréhender les enjeux de la construction d'une politique publique et de développer des compétences

formelles et informelles, complémentaires à l'action de l'Éducation nationale.

### SON FONCTIONNEMENT

Les jeunes désignés le seront pour une durée de deux années scolaires, du 19 novembre 2024 à mai 2026.



Constitué de 54 jeunes, le CDJ fonctionnera sur la base de :

- **Sessions plénières** (quatre sessions plénières seront organisées durant la mandature) ;

▪ **Commissions**, à savoir :

→ Sport et avenir (Evènements, emplois de demain, formation, initiation aux pratiques sportives) ;

→ Bien vivre ensemble (Inclusion, solidarité, prévention, découverte du monde) ;

→ Culture et patrimoine (Musées, art, médiation culturelle, rénovation) ;

→ Environnement et développement durable (Comportement individuel et émission de CO2, protection des espaces naturels et vivants, préservation du patrimoine, réduction des déchets).

Au moment de sa candidature, chaque jeune fait le choix de la commission dans laquelle ilsouhaite s'impliquer. Chacune de ces commissions se réunira à raison d'une fois par mois (hors période de vacances scolaires et mois de session plénière).

## LE CALENDRIER

Les grands rendez-vous de la prochaine promotion du CDJ :



### du 14 octobre au 12 novembre :

Ouverture d'une plateforme sur le site [manche.fr](http://manche.fr), sur laquelle les jeunes peuvent déposer leur candidature.

Ils peuvent transmettre leur dossier de candidature sous la forme de leur choix : écrit, dessin, vidéo, enregistrement audio... Le jeune doit y faire part de ses motivations et du (des) projet(s) qu'il souhaiterait mettre en œuvre dans le cadre du CDJ.



### Mardi 19 novembre :

Désignation des jeunes conseillers et officialisation par courrier.



### Samedi 14 décembre :

Journée de cohésion à la Maison du Département. Cette journée se veut ludique et permet d'appréhender le Conseil

départemental et de faire connaissance avec tous les autres membres du CDJ et les élus départementaux.



### Mercredi 18 décembre :

Session plénière d'installation qui marque officiellement le début de la mandature de ces jeunes conseillers départementaux.



## INFORMATIONS PRATIQUES

### Qui peut déposer sa candidature au CDJ ?

Les élèves de 5<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> des collèges publics et privés, 4<sup>e</sup> des MFR et lycées agricoles et jeunes de 12 à 15 ans d'IME, ITEP et IEM du département.

### Durée de l'engagement :

L'engagement se fait sur 2 années scolaires (2024/2025 et 2025/2026).

### Organisation :

Les frais de transport et de restauration sont pris en charge par le Département.

### Format des commissions :

Chaque commission se réunit (en présentiel et/ou en distanciel) un mercredi par mois (hors vacances scolaires). Les sessions plénières ont lieu des mercredis après-midi en décembre et mai/juin (4 au total).